



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception:

20/02/14

Dossier complet le

27/02/14

N° d'enregistrement

F09314P0050

1. Intitulé du projet

Assainissement et aménagement du quartier de l'Argensol sur la commune d'ORANGE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Alain MILON

RCS / SIRET

248 400 236 00068

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d 7°a	- 3 routes nouvelles d'une longueur inférieure à 3km (100ml + 120ml + 200ml) - 3 ouvrages de franchissement de cours d'eau (Mayre de l'Argensol 12ml + Meyne par Crémades 32ml + Meyne par Courrèges 17ml)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Restructuration de voiries existantes (couches de roulement, espaces verts, éclairage public, cheminements piétons cycles), achèvement du maillage viaire du quartier (création de trois petites liaisons entre voies existantes afin de supprimer des impasses). Création d'un réseau d'assainissement séparatif, création de bassins écrêteurs de crues, création de bassin de rétention des eaux issues des voiries. L'effet du projet sera positif sur les rejets vers la Meyne et permettra de fluidifier la circulation dans le secteur. Le projet est indépendant d'autres projets portés par ailleurs par l'ASA de la Meyne, tels que la réalisation de bassins écrêteurs de crue en amont de l'emprise du présent projet, ou le projet de dérivation de la Meyne, se situant bien à l'aval du secteur de travaux.

Voir Annexe 6

DREAL PACA				
N°	Projet de	Éléments de	Attribution	Information
20 FEV. 2014	réponse	réponse		
Direction DREAL				
TELAS				

4.2 Objectifs du projet

- Désenclaver le quartier de l'Argensol où subsistent des impasses (non réalisation de toutes les voiries dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de l'Argensol dans les années 80)
- Assurer la continuité des cheminements pour les modes doux de déplacement
- Limiter l'arrivée d'eaux parasites dans la station d'épuration en réalisant un réseau séparatif
- Réaliser des bassins de rétention des eaux pluviales issues des voiries (petits bassins de la Deymarde et de l'avenue des Crémades)
- Profiter des emprises communales disponibles pour créer des zones supplémentaires de rétention d'eau (écrêtement des crues), ce qui ne pourra qu'améliorer la gestion des fortes pluies.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet se déroulera en 5 phases :

1. restructuration de l'avenue de l'Argensol, création du bassin écrêteur de la Deymarde, de l'ER 34a et de l'ouvrage de franchissement de la Mayre de l'Argensol
2. restructuration de l'avenue des Courrèges, création du bassin écrêteur de l'Argensol, reprise du canal de Pierrelatte
3. restructuration de l'avenue Rodolphe d'Aymard
4. Prolongement de l'avenue des Crémades, création de la voie, du giratoire et de l'ouvrage de la franchissement de la Meyne
5. Prolongement de l'avenue des Courrèges

Concrètement, les travaux effectués concerneront : le rabotage puis la mise en œuvre des revêtements de voirie ; la reprise de l'éclairage public ; la déviation / protection / mise en place et raccordements des réseaux existants et créés ; la réorganisation du mobilier urbain ; la création d'ouvrages de franchissement de la Meyne et de la Mayre de l'Argensol ; les terrassements nécessaires à la mise en forme :

- des bassins écrêteurs (de l'ordre du mètre)
- des bassins de rétention des eaux de ruissellement des voiries et de l'urbanisation existante
- dans une moindre mesure du canal de Pierrelatte.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Limitation de la quantité d'eaux pluviales acheminées vers la STEP
- Diminution locale des hauteurs d'eau de 5 à 30cm en cas de crue de la Meyne et de ses affluents
- Redistribution des flux de circulation routiers, estimations à l'horizon 2029 deux sens confondus

Augmentation locale :

- route du Parc + 1300 véhicules/jour
- avenue des Courrèges + 500 véhicules/jour

Diminution :

- avenue Rodolphe d'Aymard - 1800 véhicules/jour
- avenue de l'Argensol - 800 véhicules/jour

- Continuité des cheminements piétons-cycles
- Amélioration de l'éclairage public et de la signalétique
- Nouvelles capacités de rétention en cas de pluies

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation loi sur l'eau (L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement)
- Avis de l'autorité environnementale en date du 07/03/2013 portant sur ce projet (en tous points identique, cf. ANNEXE 7)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etude d'impact dans le cadre d'un examen au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette globale du projet	9,74ha
Dimensions des ouvrages (ponts)	32ml x 7,50m (Crémades) 12ml x 5,50m (Argensol) 17ml x 7,5m (Courrèges) soit au total 434m ²
Voiries nouvelles	420ml soit 5 040m ²
Bassins écrêteurs	60 000m ³ soit 60 000m ²
Bassins de rétention	2 000m ³ soit 2 000m ²
Voiries restructurées	2 400ml soit 30 000m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Quartier de l'Argensol
Points de départ et d'arrivée multiples
cf. ANNEXE 8

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Aucune autorisation délivrée pour le moment

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- zone urbaine à dominante résidentielle au PLU essentiellement pour les voiries à restructurer et à créer
- Zone naturelle pour les espaces verts enherbés essentiellement destinés à accueillir les bassins écrêteurs.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25/03/2013
Règlement des zones UD, N et 1AU

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI du bassin versant de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu, d'application anticipée
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site le plus proche à 2,5km (formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 réalisé en 2012 dans le cadre de l'autorisation loi sur l'eau)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un suivi piézométrique permet d'identifier les fluctuations de la nappe dans ce secteur, qui oscille entre 1,00 et 1,30m en dessous du TN. Les bassins seront réalisés dans tous les cas au-dessus des plus hautes eaux connues.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inconnu à ce jour. Excédentaire par reprise des voiries et création de sections nouvelles mais déficitaire par terrassement léger des bassins écrêteurs.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Effets limités tant en phase travaux qu'en phase exploitation au niveau des tronçons de voiries nouvelles et des ouvrages de franchissement des cours d'eau. Le projet se situe en zone urbaine ne comprenant pas de milieu remarquable.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5 000m ² environ de voies nouvelles sur terrain naturel Les bassins de rétention et les bassins écrêteurs seront réalisés sur des espaces verts enherbés non utilisés à ce jour.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de bruit réalisée en 2009 par Egis Mobilité a mis en évidence, à l'horizon 2029 : - diminution d'1dB sur l'av. Rodolphe d'Aymard - diminution de 0,3dB sur l'av. de l'Argensol - diminution de 0,4dB sur l'av. des Courrèges - apparition d'un trafic local sur l'ex impasse de l'Argensol < 1000 véhicules/jour donc <60dB le jour et <55dB la nuit - entre 60 et 62dB attendus sur l'av. des Crémades, diminués par un revêtement routier acoustique (diminution de 3dB) et/ou diminution de la vitesse par aménagements ou réglementation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Engendre des vibrations en phase travaux puis très légèrement par circulation du trafic en phase exploitation, comme à ce jour.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Emissions lumineuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par le biais du trafic routier redistribué - par modification de l'éclairage public au droit des voies existantes - par mise en place d'éclairage public au droit des sections nouvelles <p>Mesures compensatoires envisagées : mise en place d'un système bi-puissance (économie d'énergie la nuit)</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Baisse légère des émissions de polluants liée à la réorganisation des flux de circulation et à la fluidification du trafic, malgré une augmentation de ce dernier.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>Rejets hydrauliques calibrés dans la Meyne depuis les bassins de rétention et les bassins écrêteurs de crue créés (ce rejet existe à l'heure actuel mais n'est pas calibré)</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Rejets de polluants liés au lessivage des plates formes atténués par la réalisation de noues, des ouvrages de rétention.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Rapport de diagnostic archéologique réalisé le 06/09/2012 ayant fait l'objet d'un avis de la DRAC en date du 10/10/2012 : aucune prescription archéologique</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Impact modéré des nouvelles liaisons uniquement sur leur emprise propre</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux et impacts du projets ont clairement été identifiés. Toutes les précautions ont été prises pour réduire le cas échéant les impacts négatifs du projet. Je pense donc qu'il n'est pas nécessaire de soumettre ce projet à étude d'impact.

Une étude d'impact a été réalisée en 2011. Elle a été adressée à l'autorité environnementale pour instruction, qui a émis un AVIS FAVORABLE le 07/03/2013.

La présente demande d'examen au cas par cas concerne exactement le même projet.

